

## STRATEGIE DE TERRITOIRE DU PAPAO

### « Le PAPAO : une ambition partagée d'accueil et d'excellence »

1. Des enjeux à la stratégie .....	2
2. Présentation synoptique de la stratégie .....	3
3. Détail des objectifs stratégiques .....	4

## 1. Des enjeux à la stratégie

Le PAPA0 a traversé pendant 10 ans une période économique traumatisante ponctuée par le départ d'entreprises majeures et les pertes d'emplois associées. Si aujourd'hui la situation se stabilise au niveau économique (notamment grâce à une forte implication politique en faveur de la reconversion du territoire), le tissu productif n'en demeure pas moins fragile et le territoire subit encore les conséquences démographiques de la crise : le Pays perd de la population essentiellement par migration des actifs et des jeunes vers les pôles d'emplois plus importants.

L'enjeu transversal majeur révélé au travers du diagnostic concerne l'amélioration de l'attractivité du Pays. Le PAPA0 entend inverser son image actuelle pour enrayer la perte de population et s'engager dans une stratégie offensive d'affirmation de la qualité de son territoire tant sur le plan économique que social ou environnemental. La stratégie propose de se positionner sur une « ambition partagée d'accueil et d'excellence » pour abandonner définitivement le statut d'un territoire que l'on quitte pour celui d'un territoire performant où l'on veut vivre et entreprendre.

### **« Faire le pari d'une économie de la performance et de l'innovation »**

La première orientation pose le dynamisme économique comme l'une des premières composantes de l'attractivité. La construction d'une stratégie concertée doit permettre une réflexion économique globale et cohérente garante d'efficacité dans les actions sur le terrain. Afin de soutenir ses entreprises et d'attirer de nouvelles activités, le territoire devra permettre la fédération des acteurs, la mutualisation des moyens et la volonté de réfléchir et d'agir collectivement pour proposer les conditions favorables au développement économique.

### **« Garantir la solidarité pour tous et permettre l'épanouissement de chacun »**

La seconde orientation stratégique a pour finalité de garantir aux habitants du PAPA0 des conditions de vie de qualité. Cet aspect de l'attractivité du territoire passe par une réflexion globale et concertée sur l'offre de logement, l'organisation et l'accessibilité des services, la structuration de l'offre culturelle et sportive et le soutien au tissu associatif.

### **« Se mobiliser autour de l'exigence d'un environnement durable et valorisé »**

La troisième orientation stratégique engage le PAPA0 dans sa participation à la prise de conscience collective sur la nécessité d'un développement durable du territoire avec pour finalité de réussir l'équilibre entre la protection des ressources (espaces, énergies, ressources naturelles...) et leur valorisation. La communication et la sensibilisation autour de ces thématiques conditionnent totalement la mobilisation des acteurs et la concrétisation de projets.

### **« S'appuyer sur une gouvernance dynamique et participative »**

La quatrième et dernière orientation constitue l'axe transversal relatif au mode de gouvernance nécessaire pour porter les ambitions de ce projet de territoire. Le Pays doit renforcer son rôle de lieu privilégié de dialogue et de partenariat dans lequel les acteurs du territoire construisent et mettent en œuvre leur projet de développement. Pour y parvenir, le Pays doit favoriser la communication externe et interne pour renforcer son identité et se doter de moyens d'action suffisants.

## 2. Présentation synoptique de la stratégie

A partir de la réflexion qui a conduit à l'élaboration du diagnostic puis de la stratégie de développement territorial, le PAPA0 a défini ses thématiques prioritaires d'intervention en regard des priorités stratégiques de l'Etat et de la Région.

### OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. Faire le pari d'une économie de la performance et de l'innovation

2. Garantir la solidarité pour tous et permettre l'épanouissement de chacun

3. Se mobiliser autour de l'exigence d'un environnement durable et valorisé

4. S'appuyer sur une gouvernance dynamique et participative

### AXES STRATEGIQUES

OS 1.1 Définir et mettre en œuvre une stratégie économique partagée et ambitieuse au service des entreprises  
OS 1.2 Accompagner l'économie agricole dans ses évolutions  
OS 1.3 Construire une économie touristique plus cohérente et plus efficace

OS 2.1 Mener une politique de l'habitat attractive et cohérente  
OS 2.2 Accompagner la diversification et la modernisation des services  
OS 2.3 Soutenir la vie associative et sportive  
OS 2.4 Développer une politique culturelle accessible et ouverte

OS 3.1 Anticiper et maîtriser son espace  
OS 3.2 Développer la production d'énergies renouvelables et maîtriser les dépenses énergétiques  
OS 3.3 Protéger l'environnement et les ressources en eau  
OS 3.4 Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs locaux et les habitants

OS 4.1 Renforcer le Conseil de Développement et le partenariat avec les élus  
OS 4.2 Placer les Communautés de Communes au cœur de la démarche Pays  
OS 4.3 Mener une politique de communication à la hauteur des ambitions  
OS 4.4 Développer l'animation et l'ingénierie

### THEMES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

1 - Structurer et améliorer l'accueil et le soutien aux entreprises (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles et de services) : ingénierie, actions collectives, aménagement numérique, veille économique...  
2 - Renforcer la compétitivité économique du territoire, notamment autour des 3 filières :  
# La logistique  
# La filière équine : suite du Pôle d'Excellence Rural après 2008  
# La filière touristique : accueil, structuration, professionnalisation, communication, promotion...

3 - Renforcer la politique de l'habitat et la rendre plus cohérente : Programme Local de l'Habitat, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, interventions foncières, logement social (CUCS à Argentan), et personnes âgées  
4 - Faire des services une priorité majeure : schéma de services, petite enfance, relais services publics (incluant mobilité), santé, équipement sportifs...

5 - Agir pour l'environnement et l'aménagement durable du territoire : Schéma de Cohérence Territoriale, démarches agendas 21, Plan Climat Territorial, Plan Local Biodiversité, filière bois et énergie, méthanisation, éolien...

### 3. Détail des objectifs stratégiques

**Orientation 1 :  
FAIRE LE PARI D'UNE ECONOMIE DE LA PERFORMANCE ET DE L'INNOVATION**

#### 3 objectifs stratégiques :

- \* Définir et mettre en œuvre une stratégie économique partagée et ambitieuse au service des entreprises
- \* Accompagner l'économie agricole dans ses évolutions
- \* Construire une économie touristique plus cohérente, plus efficace, plus durable

Orientation 1 : faire le pari d'une économie de la performance et de l'innovation

**Objectif stratégique 1.1**  
**DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE PARTAGEE ET AMBITIEUSE AU SERVICE DES**  
**ENTREPRISES**

La crise économique des années passées a laissé des traces dans l'activité et dans les consciences, pourtant, des signes positifs montrent le potentiel de reconstruction et d'ambition du territoire. Le Pays doit maintenant affirmer cette volonté de se relever et afficher un niveau de compétences et de structuration économique de haut niveau pour conserver ses activités dans les meilleures conditions mais aussi inciter de nouvelles à choisir ce territoire. Pour parvenir à cette finalité le Pays devra mettre en place les objectifs opérationnels suivants :

**Créer un véritable comité de pilotage de la stratégie :**

- Par la mise en place de groupes thématiques
- Capable d'organiser une veille économique (observation du tissu et des dispositifs)
- Qui permette la cohérence avec les politiques nationales, régionales et départementales

**Développer une offre et une démarche d'accueil structurée et performante :**

- En permettant la structuration et la diversité de l'offre des zones d'activités en lien avec l'aménagement de l'espace
- En améliorant la promotion et la commercialisation
- En menant des actions particulières sur le développement exogène (logistique, services aux entreprises...)
- En permettant l'accessibilité des TIC

Plusieurs actions permettraient la concrétisation de ces objectifs : Elaboration d'un schéma des ZA, création de ZA multiservices, mise à disposition d'immobilier d'entreprises, création d'une pépinière multipolaire, réflexion vers le HQE, numérisation des zones et accès pour les commerces, les artisans et les services

### **Accompagner les entreprises dans leur développement :**

- En menant une veille et une prospection sur les projets de développement
- En pérennisant les actions OCM et Orne Initiatives
- En consolidant la mise en réseau des entrepreneurs (régionalement et localement)
- En facilitant l'usage des TIC (y compris pour les salariés)
- En soutenant les groupements d'employeurs
- En réfléchissant particulièrement et collectivement au développement de l'économie sociale et solidaire et aux actions d'insertion...

### **Faire de la formation et de l'information sur les métiers des leviers de développement :**

- Dans le cadre du PRDF soutenir la formation continue
- Soutenir les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Favoriser la découverte des métiers et des potentiels d'emplois
- Travailler en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation

Orientation 1 : faire le pari d'une économie de la performance et de l'innovation

**Objectif stratégique 1.2**  
**ACCOMPAGNER L'ECONOMIE AGRICOLE DANS SES EVOLUTIONS**

L'agriculture constitue une activité essentielle pour le PAPA0 autant pour sa contribution dans l'économie du territoire que pour son rôle structurant pour le milieu rural. L'objectif global est de favoriser son maintien sur le territoire, cependant les mutations récentes du marché restreignent les capacités de choix sur les actions à mener par le Pays. Les objectifs opérationnels à mettre en œuvre sont les suivants :

**Conforter les productions et valoriser les céréales et les oléo-protéagineux :**

- Soutenir les AOC et les productions de qualité
- Favoriser les groupements d'employeurs et le salariat agricole

Plusieurs actions pourraient concrétiser ces objectifs : aides au respect des cahiers des charges et aides à la promotion des produits, professionnalisation du stockage pour mieux le maîtriser, soutien aux démarches d'amélioration des conditions de travail

**Accompagner la filière équine :**

- Réfléchir à une suite à donner au PER
- Mener une approche économique et touristique de cette filière
- Assurer les transmissions des savoir-faire

**Favoriser l'installation (transmission/reprise des exploitations) :**

- Travailler à la qualité de l'installation
- Développer les actions de promotion des métiers de l'agriculture

Objectif stratégique 1.3

**CONSTRUIRE UNE ECONOMIE TOURISTIQUE PLUS COHERENTE, PLUS EFFICACE, PLUS DURABLE**

La mise en place d'un poste dédié au tourisme combiné à une commission active ont permis de mettre en place de nombreuses initiatives structurantes pour le tourisme à l'échelle du Pays. Aujourd'hui, l'étape suivante consisterait à mettre en place une réelle stratégie d'action touristique en cohérence avec les schémas départementaux et régionaux et ainsi donner à cette activité un rôle économique et de développement à part entière. Le Pays s'attachera à mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

**Développer une stratégie commune cohérente avec les schémas départementaux et régionaux tout en affirmant la valeur ajoutée « PAPA0 » :**

- En ciblant les filières à développer (vert, terroir, saveur, itinérance)
- En adaptant l'hébergement et les services aux filières touristiques et aux évolutions des modes de consommation
- En prenant en compte des exigences environnementales
- Et en travaillant sur les liens tourisme / économie / culture / habitants

**Développer l'agrotourisme et les produits du terroir :**

- En accompagnant et soutenant la diversification des exploitations intéressées
- En développant les circuits courts
- En appuyant les projets innovants en agrotourisme ou en commercialisation de produits du terroir

**Faire de l'accueil et de la professionnalisation une priorité :**

- En renforçant la structuration des Offices de tourisme et le travail en partenariat avec ces structures
- En formant les professionnels notamment sur les thématiques d'accueil et de qualité
- En développant l'usage des TIC pour la communication touristique et ainsi répondre aux évolutions des comportements de consommation
- En soutenant les initiatives touristiques par une sensibilisation, une détection et un accompagnement des porteurs de projets

**Orientation 2 :**  
**GARANTIR LA SOLIDARITÉ POUR TOUS ET PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN**

4 objectifs stratégiques :

- \* Mener une politique de l'habitat attractive et cohérente
- \* Accompagner la diversification et la modernisation des services
- \* Soutenir la vie associative et sportive
- \* Développer une politique culturelle accessible et ouverte

Orientation 2 : garantir la solidarité pour tous et permettre l'épanouissement de chacun

### Objectif stratégique 2.1

## MENER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ATTRACTIVE ET COHERENTE

Une première réponse à apporter pour améliorer l'attractivité du territoire est d'instaurer une politique de l'habitat capable de répondre aux besoins des habitants à toutes les étapes de leur vie. L'objectif opérationnel est donc de :

**Construire une offre de logements attractive et capable d'offrir de véritables trajectoires résidentielles, c'est à dire une offre en logements adaptés aux populations et allant du temporaire à l'accession à la propriété. Dans cette optique il convient :**

- De réfléchir la politique du logement de façon concertée entre les différents territoires et dans le cadre plus global des orientations en matière d'aménagement du territoire (liens avec les questions de foncier et les documents d'urbanisme). La finalité étant de tendre vers un développement équilibré de l'espace et de ne pas conduire d'actions concurrentielles entre les CDC.

**A titre d'illustration, une action pourrait être conduite : la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle du Pays.**

- De mener conjointement les réflexions sur le lien logement/services et commerces.
- De prendre en compte les exigences environnementales dans la politique du logement (économies d'énergies)  
**Une action pourrait être conduite : la mise en place d'OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) spécifiques aux améliorations énergétiques**

**Objectif stratégique 2.2**  
**ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET LA MODERNISATION DES SERVICES**

Le territoire peut garantir l'épanouissement de chacun s'il propose une offre de services complète et accessible. Leur présence et leur développement expriment la volonté de solidarité et d'attractivité portée par le Pays. Les acteurs du Pays, en coordination avec les partenaires du secteur des services devront s'attacher à mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

**Diversifier et moderniser les services aux personnes :**

- Mieux connaître les besoins pour augmenter l'offre de prestations (garde d'enfants, RAM...), établir des objectifs/actions par public cible (enfants, jeunes, personnes âgées)
- Passer pour certains produits de l'assistance aux services (professionnalisation de l'activité, activité marchande)
- Professionnaliser les intervenants, soutenir l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre d'un développement global des services
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Permettre le maintien et l'adaptation des services publics

**Actions possibles : aller vers un schéma de services, information/communication sur les services**

**Soutenir les initiatives permettant le maintien et l'accès à une offre de santé :**

- Travailler avec les professionnels de santé sur une nouvelle structuration de l'offre
- Renforcer l'implication des collectivités locales dans cette structuration
- Développer les liens avec les établissements de soins, optimiser les TIC

**Faciliter les mobilités :**

- Développer de nouveaux modes de transport alternatifs aux transports en commun classiques (covoiturage, transport à la demande)
- Mener des réflexions sur les modes de transport pour accéder aux équipements ou sites générateurs de flux
- Travailler à la mobilité des jeunes et des demandeurs d'emploi

**Action possible : Mise en place d'une plate-forme d'information multimodale**

Orientation 2 : garantir la solidarité pour tous et permettre l'épanouissement de chacun

**Objectif stratégique 2.3**  
**SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**

Le PAPAO a montré le dynamisme de sa vie associative avec notamment un nombre important de clubs sportifs en comparaison avec d'autres territoires. Ce dynamisme doit permettre d'offrir à tous un choix varié d'activités et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie. Pour soutenir cet atout et le développer en tant que facteur majeur d'attractivité le territoire doit mettre en œuvre les objectifs suivants :

Le tissu associatif, bien qu'actif, est fragilisé par un manque d'échanges entre les structures et de mutualisation des moyens, il est donc nécessaire de **Connaître et se connaître pour mieux se développer** :

- En favorisant les rencontres (forums), les mutualisations, le partage d'emplois
- En soutenant l'ingénierie

**Action possible** : création d'un annuaire des associations

**Mener une réflexion sur les équipements sportifs** :

- Réfléchir sur l'état de l'équipement, les zones de chalandise, l'accessibilité physique, la politique tarifaire...afin que les collectivités locales mènent des actions cohérentes et complémentaires...
- Réfléchir aux liens avec le tourisme

Orientation 2 : garantir la solidarité pour tous et permettre l'épanouissement de chacun

**Objectif stratégique 2.4**  
**DEVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE ACCESSIBLE ET OUVERTE**

Une offre culturelle variée est facteur d'épanouissement et d'enrichissement et peut aussi permettre une attractivité touristique supplémentaire. Le territoire est riche d'initiatives mais les établissements de culture ne sont pas forcément en relation et il n'existe pas de véritable coordination entre les actions. Pour développer une offre culturelle de qualité, le Pays s'attachera à mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

**Améliorer la communication interne et externe :**

- Permettre aux acteurs de mieux se connaître et de travailler ensemble, favoriser les liens entre établissements (imaginer des décentralisations ?)
- Réfléchir conjointement tourisme/culture tant en terme stratégique qu'en terme de communication

**Travailler sur l'offre culturelle :**

- Améliorer la structuration de l'offre existante, travailler collectivement la programmation et le calendrier, rechercher les mutualisations possibles
- Permettre une appropriation de l'offre par la population (et en particulier les jeunes)
- Poser les questions d'accessibilité (physique et tarifaire)
- Mieux exploiter les richesses culturelles et patrimoniales (lien avec le tourisme)

**Action possible : réalisation d'un diagnostic culturel du Pays**

## Orientation 3 : SE MOBILISER AUTOUR DE L'EXIGENCE D'UN ENVIRONNEMENT DURABLE ET VALORISE

### 4 objectifs stratégiques :

- \* Anticiper et maîtriser son espace et son environnement
- \* Développer la production d'énergies renouvelables et maîtriser les dépenses énergétiques
- \* Protéger l'environnement et les ressources en eau
- \* Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs locaux et les habitants

**Objectif stratégique 3.1**

**ANTICIPER ET MAITRISER SON ESPACE ET SON ENVIRONNEMENT**

Ce poser aujourd'hui la question de la gestion de l'espace c'est s'assurer la maîtrise du devenir du territoire pour ne pas le subir. La maîtrise de l'espace doit constituer un véritable axe stratégique transversal à l'ensemble des orientations du Pays. Il s'agira de veiller à sa prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des actions relevant d'autres orientations stratégiques. Dans cette optique le Pays doit mettre en œuvre les objectifs suivants :

**Mener des réflexions collectives et cohérentes :**

- Réfléchir sur les vocations du foncier (urbanisation, activités économiques, activités agricoles...)
- Prêter attention au respect de l'équilibre infra-territorial pour toute action d'aménagement du territoire
- Préservation des paysages (charte paysagère)

**Se doter des outils de maîtrise :**

- Informer sur l'intérêt des documents d'urbanisme ou d'aménagement
- Proposer un appui aux réalisations des documents d'urbanisme, aide à l'ingénierie

**Action possible : réalisation d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

**S'engager dans des démarches agenda 21 :**

- A l'échelle du Pays
- Apporter un support aux collectivités désireuses de s'engager dans de telles démarches

Objectif stratégique 3.2

**DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISER LES DEPENSES ENERGETIQUES**

Le Pays doit prôner la participation à l'effort global sur les questions énergétiques et chercher à faire de cette priorité un atout pour le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. Les objectifs opérationnels portent sur les champs de la production et de la consommation d'énergie :

**Développer les filières de production d'énergies renouvelables :**

- Favoriser la mobilisation des acteurs
- Permettre la structuration des filières de production par la mise en place d'un plan d'équipement, d'organisation et de gestion de la ressource (ex : filière bois, méthanisation)
- Promouvoir les énergies renouvelables auprès des élus et des producteurs de biomasse

**Actions possibles :** Création de sites pilotes de valorisation de biomasse (ex : méthanisation), financement d'études pour les projets de production ou d'utilisation d'énergies renouvelables...

**Inciter aux économies d'énergie :**

- Sensibiliser sur les économies d'énergie, informer sur les pratiques économes en énergie
- Proposer des outils pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique (OPAH ou OCM thématiques...)

**Actions possibles :** Permettre la réalisation de bilans énergétiques (bâtiments communaux, particuliers, entreprises), réfléchir à l'élaboration d'un bilan carbone ou d'un Plan climat territorial à l'échelle du Pays

Orientation 3 : se mobiliser autour de l'exigence d'un environnement durable et valorise

### Objectif stratégique 3.3

## PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES EN EAU

L'environnement du Pays est riche ; le préserver c'est conserver un atout indéniable pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Il relève de la responsabilité de chacun de protéger les ressources, c'est pourquoi l'action du Pays doit viser la sensibilisation à la problématique environnementale auprès des habitants, des professionnels, des élus et veiller à son application concrète dans les pratiques de la vie quotidienne et professionnelle. Pour atteindre cette finalité le Pays doit mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

### **Continuer à améliorer et développer les bonnes pratiques :**

- Accompagner les pratiques en faveur de la protection de la biodiversité et de la ressource en eau
- Permettre le dialogue entre les différents acteurs (usagers de l'espace et protecteurs de l'environnement)
- Permettre la protection et l'entretien des cours d'eau
- Informer sur l'assainissement

### **Mieux gérer les déchets :**

- Informer le public pour réduire le volume de déchets produits, inciter au tri sélectif et informer sur la collecte ou le dépôt des déchets
- Soutenir les filières de récupération des déchets (notamment en agriculture, dans le bâtiment)

Orientation 3 : se mobiliser autour de l'exigence d'un environnement durable et valorise

### Objectif stratégique 3.4

## SENSIBILISER, INFORMER ET MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX ET LES HABITANTS

L'inscription du développement durable dans toutes les orientations du Pays ne peut trouver un écho dans les actions concrètes que si l'information est relayée auprès de tous les acteurs et que la sensibilisation devient globale. Dans cette optique le Pays doit mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

### **Élargir le partenariat par la mobilisation de nouveaux acteurs :**

- Faire appel à des personnes ressources en environnement et en développement durable pour participer aux réflexions du Pays
- Donner un rôle central à la commission « environnement » du Conseil de Développement

### **Inciter aux pratiques durables en communiquant auprès :**

- Des professionnels
- Des habitants
- Des élus
- Des jeunes

Actions possibles : promotion des bonnes pratiques, édition de documents d'information, organisation d'événementiel

### **Soutenir des projets innovants :**

Sur appel à projets soutenir financièrement quelques projets innovants et communiquer

## Orientation 4 : S'APPUYER SUR UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET PARTICIPATIVE

4 objectifs stratégiques :

- \* Renforcer le Conseil de Développement et le partenariat avec les élus
- \* Placer les Communautés de Communes au cœur de la démarche Pays
- \* Mener une politique de communication à la hauteur des ambitions
- \* Développer l'animation et l'ingénierie

Objectif stratégique 4.1

RENFORCER LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET LE PARTENARIAT AVEC LES ELUS

La mise en place du Conseil de Développement et l'association de toutes les forces vives dans le développement du territoire constitue la valeur ajoutée du Pays. Cette nouvelle gouvernance permet la réalisation de nombreux projets qui n'auraient peut-être pas vu le jour autrement. Le Pays doit favoriser le rôle de cet outil original mais aussi permettre une implication plus importante des élus dans ses travaux. Dans cette optique il devra mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

**Ouvrir et renouveler le Conseil de Développement :**

Chercher à élargir les membres du conseil de développement à des acteurs aujourd'hui peu présents et veiller au renouvellement

**Travailler plus en partenariat entre Conseil de Développement et élus :**

- Poursuivre le travail de réflexion et de suivi en commissions mixtes
- Clarifier les relations entre le Conseil de Développement et la structure porteuse.

**Consolider le fonctionnement :**

- En regroupant certaines commissions
- Mais en mettant en place des groupes de travail ad hoc et ponctuels
- Favoriser la communication sur les travaux en cours vers les élus et membre du Conseil de Développement

**Actions possibles :** Diffuser une lettre numérique d'information (trimestrielle) des membres du conseil de développement (également à adresser aux élus)

Objectif stratégique 4.2

PLACER LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AU CŒUR DE LA DEMARCHE PAYS

Les communautés de communes font partie des principaux maîtres d'ouvrages des projets réalisés sur le Pays, aussi est-il indispensable de les associer plus fortement aux réflexions stratégiques et aux décisions. Pour aboutir à cette finalité, le Pays doit mettre en œuvre les objectifs opérationnels suivants :

**Faciliter une implication plus forte des communautés de communes :**

- En profitant du renouvellement post mars 2008 pour aller présenter le Pays devant chaque conseil communautaire
- En prévoyant une réunion annuelle entre le Pays et les conseils communautaires afin de faire un point de situation
- En développant les contacts entre techniciens (cf. ingénierie)
- En communiquant régulièrement sur l'avancée des travaux du Pays auprès des conseils communautaires
- En incitant les CDC à communiquer en retour vers le Pays et à organiser leurs présences au sein du Pays (délégation dans les commissions)

**Veiller à l'adaptation des capacités des CDC à mettre en œuvre le projet de territoire :**

Maîtres d'ouvrages de nombreuses opérations les CDC doivent veiller à adapter leur capacité juridique, technique et financière aux projets à porter...

Objectif stratégique 4.3

MENER UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION A LA HAUTEUR DES AMBITIONS

La communication sur l'action du Pays est un enjeu transversal à toutes les orientations stratégiques et conditionne leur concrétisation. Le Pays devra donc concentrer son effort sur deux fronts distincts mais complémentaires :

**Mener une communication interne :**

Plusieurs actions sont envisageables :

- Rédaction d'une lettre trimestrielle ou de comptes rendus de commissions
- Mise en place d'un intranet pour mettre en commun les informations
- Diffusion aux membres des documents produits par le Pays

**Mener une communication externe :**

Définir un véritable plan de communication (quelles cibles ? Quels outils ? Quelle fréquence ?) capable de renforcer (inverser) l'image et l'identité Pays tant vers les habitants et acteurs locaux qu'à l'extérieur du Pays.

Faire connaître le Pays c'est permettre l'émergence de nombreux projets sur le territoire.

Orientation 4 : s'appuyer sur une gouvernance dynamique et participative

**Objectif stratégique 4.4**  
**DEVELOPPER L'ANIMATION ET L'INGENIERIE**

Pour porter la stratégie dans les années à venir le Pays doit se doter des moyens humains suffisants et permettre la mutualisation des compétences et des énergies présentes sur le territoire. Dans cette optique les objectifs opérationnels suivants devront être mis en œuvre :

**Adapter les ressources humaines aux objectifs et ambitions :**

- Quantitativement et qualitativement l'équipe Pays doit être en permanence adaptée aux objectifs (postes, formation, travail dans les réseaux...)
- Il s'agit aussi de continuer à développer la présence de l'équipe sur le terrain, auprès des porteurs de projets
- Et s'interroger sur les capacités d'ingénierie des CDC

**Mettre en réseau l'ingénierie du territoire :**

- Mettre en place des modes collaboratifs entre tous les acteurs techniques (Pays, CDC, OT, consulaires, structures de développement...)
- Partager l'information
- Construire ensemble

**Développer les capacités de suivi et d'évaluation :**

Se construire un véritable dispositif de suivi et d'évaluation du projet et du contrat de Pays dans une démarche d'amélioration.